

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Déviation de MOUY - RD 137

Communes de Mouy et Balagny-sur-Thérain

Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 21 février 2014 est prescrite, sur le territoire des communes de MOUY et BALAGNY-SUR-THERAIN, du mercredi 02 avril 2014 au jeudi 17 avril 2014 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la déviation de Mouy RD 137.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil général de l'Oise.

M. Adrien PETIT est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

Mairie de Mouy : le mercredi 02 avril 2014 de 10H00 à 12H00
Mairie de Balagny-sur-Thérain : le samedi 05 avril 2014 de 10H00 à 12H00
Mairie de Mouy : le vendredi 11 avril 2014 de 14H30 à 16H30

- Mairie de Balagny-sur-Thérain : le jeudi 17 avril 2014 de 15H00 à 17H00.

Les pièces du dossier seront déposée en mairies de Mouy et Balagny-sur-Thérain et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 02 avril 2014 au jeudi 17 avril 2014 inclus, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats de mairies de Mouy et Balagny-sur-Thérain.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Mouy et Balagny-sur-Thérain, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme – pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation le Directeur, par intérim

Sandrine GIRAULT